
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 28 JUILLET 2017

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 7

Date de la convocation : 21/07/2017

L'an deux mille dix-sept, le 28 juillet à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : ODIN Corentin

Secrétaire : Catherine ODIN

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :

PLU et EAGB :

- Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des dernières réunions des commissions PLU et EAGB.
- Le conseil municipal ouvre à nouveau le débat sur le nouveau PADD suite à la modification des zones à privilégier pour l'ouverture à l'urbanisme (1^{er} débat le 4/12/2015).
- Le conseil municipal prend connaissance du projet de règlement du PLU et valide le choix de la nouvelle nomenclature. Il décide de rendre applicable à la procédure d'élaboration du PLU en cours l'ensemble des articles R151-1 à R151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2016, le projet de PLU n'ayant pas encore fait l'objet d'un arrêt en Conseil Municipal.
- Le conseil municipal confirme la nécessité de reculer les panneaux d'agglomération sur la RD 39 route de Chauffailles et route de la Guillermière. Un arrêté municipal sera pris.
- L'EAGB permet d'établir le programme des travaux pour 2018-2020 :
 - o salle des chasseurs : mise aux normes de l'électricité,
 - o salle des fêtes : extension de l'entrée et mises aux normes des sanitaires handicapés (installation d'un lave-main, modification de l'ouverture des portes),
 - o mairie : réfection de l'assainissement, aménagement paysager de la cour arrière avec définition des espaces de stationnement et de circulation, mise en accessibilité du secrétariat, de la bibliothèque et du Point rencontre et nettoyage de la façade.
 - o bourg : modification de la circulation dans le bourg pour faire ralentir les véhicules et sécuriser le cheminement piétonnier entre les différents espaces publics (création d'un terre-plein central, modification des priorités, aménagement paysager, etc...).

- Des devis seront demandés pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Travaux :

- La commission voirie s'est réunie et propose le programme suivants pour l'année 2017 : accès hameau Vis (41ml), chemin de Vis (153ml), chemin Vis-Buisson (220+103ml), hameau de Buisson (73ml), chemin accès château Azolette (230ml), chemin de Vernay (410ml). Pour 2018 et 2019, les travaux envisagés sont : montée entre La Moule et Azolette, mur de soutènement au hameau Petit, route de Rivier, montée Bois Vernay. Des devis seront demandés pour la demande de subvention qui sera adressée au Département en fin d'année.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que le Département a accordé une subvention aux titres des amendes de polices 2017 pour les travaux d'aménagement de ralentisseurs dans le bourg de 4 985.00 € (contre 15 000.00 € espérés).

Adressage et arrivée de la fibre optique :

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de mettre en place l'adressage pour permettre l'arrivée de la fibre et faciliter l'accès pour les pompiers, les livreurs etc. Une commission sera créée à l'automne. Des devis seront demandés à la Poste, au SIEL et à Adage pour accompagner la commune dans cette démarche. L'étude d'implantation de la fibre se fera sur 2018, avec le contrôle du recensement de toutes les habitations. Les travaux se dérouleront sur 2019.

Divers:

- Monsieur le Maire présente le bilan des consommations énergétiques des bâtiments municipaux, préparé par le service SAGE du SIEL. Grâce à l'isolation des combles (2015), les consommations sont en légère baisse à DJU constants bien que depuis 2 ans tous les appartements municipaux soient occupés à l'année (les Degrés Jours Unifiés indiquent la rigueur de l'hiver). À moyen terme, il faudra prévoir le remplacement de la chaudière fioul de la mairie qui a plus de 15 ans. Le SAGE fera une étude pour l'éventuelle adoption d'une énergie renouvelable (chaudière à granulés de bois ?).
- Cette modification de la source d'énergie s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) que doit établir la communauté de communes. Ce plan fait l'inventaire de toutes les consommations énergétiques du territoire car nous devons les réduire de 40% par rapport à 2010 à l'horizon 2030. Un questionnaire relatif à ce dossier est en ligne sur le site de Charlieu Belmont Communauté.
- Les travaux d'étanchéité et de nettoyage de la Madone seront finalement faits par une équipe de bénévoles de la commune.
- Une boîte à livres a été installée à la Madone sur demande de l'équipe bibliothèque. Une autre est déjà disponible devant la mairie (les livres sont dans les tiroirs de la table).
- La commune accueille les randonneurs d'Entre-Monts le mardi 1^{er} août.

Le Maire
Yves CROZET

Prochaine réunion le vendredi 6 octobre 2017.